



## **Mise à disposition du public de la modification simplifiée n°2 prescrite par l'arrêté du Maire 2024-259-2.1.2 en date du 09/08/2024**

Liste des éléments mis à disposition :

- Arrêté du maire 2024-259.2.1.2. du 09/08/2024 prescrivant la modification simplifiée n°2
- Délibération 57-2024 du 30/09/2024 définissant les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°2
- Délibération modificative 77-2024 du 25/11/2024 définissant les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n°2
- Avis des personnes publiques associées
  - ✓ C.N.P.F. (Centre National de la Propriété Forestière)
  - ✓ E.A.U. 17
  - ✓ CCI de la Charente Maritime (Chambre de Commerce et de l'Industrie)
  - ✓ INAO (Institut National de l'Origine et de la qualité)
- Avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- Additif au rapport de présentation valant rapport de présentation de la modification n 2 du PLU:
- Règlement écrit modifié

*Les documents sont également consultables en ligne sur le site internet de la commune  
(<https://www.saintgeorgesdoleron.com/urbanisme>)*